



concerne les droits d'un apprenti de 16 ans

Par **laonnoise**, le **14/12/2012** à **12:18**

bonjour, mon fils de 16 ans a signé un contrat de 2 ans avec le centre de formation aft-iftim et un patron dans la mécanique poids lourds. le patron veut que mon fils travaille 40h/semaine alors qu'il fait 35h/semaine en centre de formation et à cause de ce litige mon fils supporte en permanence des insultes de la part de celui-ci et cela n'est plus acceptable. ce lundi mon fils est allé travailler et à midi il a dû aller consulter un médecin car il avait plus de 39 de température et le médecin a diagnostiqué une grippe et l'a mis en arrêt jusqu'à mercredi inclus et comme il n'est allé pas mieux son arrêt est prolongé jusqu'à vendredi inclus et entre temps mon fils a reçu un appel d'une employée de l'aft-iftim lui disant de faire une lettre de démission car le patron ne veut plus le garder. mon fils a envoyé un recommandé au directeur de l'aft-iftim pour dire qu'il refuse de démissionner. maintenant que devons-nous faire? et aussi je tenais à vous dire qu'à ce jour mon fils n'a toujours pas en sa possession un exemplaire de son contrat, est-ce normal? je vous remercie d'apporter des réponses à mes questions car je ne peux pas laisser mon fils dans cette impasse. normalement il doit retourner au centre de formation lundi, que doit-il faire?

Par **P.M.**, le **14/12/2012** à **13:15**

Bonjour,

Votre fils ayant 16 ans, vous pourriez aussi avoir votre mot à dire même s'il est en capacité juridique de signer un contrat de travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail et même de la DIRECCTE (ex Direction départementale du Travail) et/ou même des Représentants du Personnel ou, en absence de, dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Il faut savoir aussi que la démission n'existe pas dans le cadre ni d'un CDD ni d'un contrat d'apprentissage et que le salarié a eu raison de répondre cela...

Par **laonnoise**, le **14/12/2012** à **13:27**

Merci pour votre réponse rapide à mes questions. Par contre que doit faire mon fils lundi est-ce qu'il se présente au centre de formation? et si on lui refuse l'accès que doit-il faire? merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **14/12/2012** à **15:31**

Si on lui refusait l'accès, il faudrait qu'il demande un document écrit et s'il ne l'obtient pas, envoie immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant les faits et indiquant qu'il se tient à disposition au domicile familial pour ne pas risquer d'être accusé d'absence injustifiée, voire d'abandon de poste...

Par **laonnoise**, le **14/12/2012** à **18:39**

Un grand merci pour vos réponses a mes questions.cordialement